

Annexe II c
Règlement d'examen

Épreuves			Candidats				
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (C.F.A. ou sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Formation professionnelle continue (établissements publics habilités à pratiquer le C.C.F. pour ce B.T.S.)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (C.F.A. ou sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissement privé) Au titre de leur expérience professionnelle Enseignement à distance	
Nature des épreuves	Unité	Coef.	Forme	Durée	Forme	Forme	Durée
E1 - Culture générale et expression	U1	3	Ponctuelle écrite	4h	C.C.F. 3 situations	Ponctuelle écrite	4 h
E2 - Anglais	U2	4	C.C.F. 2 situations		C.C.F. 2 situations	Ponctuelle orale	Compréhension 30 min ; Expression 15 min + 30 min de préparation
E3 - Mathématiques - Sciences physiques et chimiques appliquées							
Sous-épreuve : Mathématiques	U31	2	Ponctuelle écrite	2h	C.C.F. 2 situations	Ponctuelle écrite	2 h
Sous-épreuve : Sciences physiques et chimiques appliquées	U32	2	Ponctuelle écrite	2h	C.C.F. 1 situation	Ponctuelle écrite	2 h
Sous-épreuve : Travaux pratiques de sciences physiques et chimiques appliquées	U33	1	CCF 1 situation		C.C.F. 1 situation	Ponctuelle pratique	2 h
E4 - Ingénierie d'assemblage et de maintenance							
Sous-épreuve : Étude de modifications pluritechnologiques	U41	4	Ponctuelle écrite	6h	C.C.F. 1 situation	Ponctuelle écrite	6 h
Sous-épreuve : Étude de processus d'assemblage ou de maintenance d'aéronefs	U42	4	Ponctuelle écrite	6h	C.C.F. 1 situation	Ponctuelle écrite	6 h
E5 - Contrôle et essais	U5	5	C.C.F. 1 situation		C.C.F. 1 situation	Ponctuelle Pratique et orale	4 h
E6 - Organisation et suivi de la production et des aéronefs							
Sous-épreuve : Suivi de productions en milieu professionnel	U61	3	Ponctuelle orale	40 min	Ponctuelle orale (40 min)	Ponctuelle orale	40 min
Sous-épreuve : Maintien de navigabilité et documentation technique réalisés en entreprise	U62	3	Ponctuelle orale	45 min	Ponctuelle orale (45 min)	Ponctuelle orale	45 min
Épreuve facultative de langue étrangère*	UF		Ponctuelle orale	20 min (+ 20 min de préparation)	Ponctuelle orale	Ponctuelle orale	20 min (+ 20 min de préparation)

* : Hors anglais (pour cette épreuve facultative, seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte).